

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Un lycéen grièvement brûlé placé dans le coma : trois adolescents mis en examen pour actes de torture et de barbarie - ici

Lila Lefebvre

4-5 minutes

Un gendarme de la brigade de recherches (image d'illustration). © Radio France - Marc Bertrand

Publié le dimanche 23 mars 2025 à 9:41

Trois jeunes de 17 et 18 ans ont été mis en examen pour "actes de torture et de barbarie", indique ce dimanche le parquet d'Evreux. Dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 mars, ils ont arrosé un lycéen de gel hydroalcoolique et mis le feu à l'adolescent lors d'une soirée à Tilly, dans l'Eure.

Mardi 18 mars dans l'Eure, trois jeunes de 17 et 18 ans ont été mis en examen pour des chefs d'"actes de torture et de barbarie", confirme ce dimanche le procureur de la République d'Evreux à "ici Normandie". Ils sont poursuivis pour avoir aspergé un lycéen avec du gel hydroalcoolique puis avoir embrasé le liquide, dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 mars lors d'une soirée à Tilly, près de Vernon. L'adolescent a été transporté grièvement brûlé dans un hôpital de région parisienne, **où il a été placé en coma artificiel.**

 ici
publicité

"Lors d'une soirée réunissant une quinzaine de jeunes sur la commune de Le Tilly, l'un de ceux-ci a été aspergé de gel hydroalcoolique, puis a été grièvement brûlé après qu'un de ses camarades ait approché de lui un briquet", détaille Rémi Coutin, le procureur de la République d'Évreux. Le jeune, qui est lycéen à Vernon, a été **transporté à l'hôpital Percy de Clamart en région parisienne**, et placé en coma artificiel.

"Une enquête de flagrance a été ouverte sous la direction de mon parquet, confiée à la brigade de recherches des Andelys, poursuit le magistrat. Dans ce cadre trois des jeunes ont été placés en garde à vue, et à l'issue déferés au tribunal où une information judiciaire a été ouverte à leur encontre mardi 18, du chef d'actes de torture et de barbarie commis en réunion". Infraction pour laquelle **la peine encourue est de 20 ans de réclusion criminelle.**

Un bizutage qui a mal tourné ?

Deux de ces jeunes ont 17 ans, le troisième 18, ils étaient inconnus de la Justice jusqu'alors. Suite à leur mise en examen, ils ont été placés sous contrôle judiciaire par le juge d'instruction, conformément aux réquisitions du parquet.

Les circonstances exactes des faits sont, à ce jour, encore non déterminées. *"S'agit-il d'une*

séance de bizutage qui a mal tourné ?", s'interroge Rémi Coutin, il appartiendra aux enquêteurs de tenter de le faire, sous la direction désormais du juge d'instruction.

20.000 euros récoltés

[Une cagnotte Leetchi](#) a été mise en place par les amis de la victime pour l'aider lui et sa famille. **Elle a déjà récolté près de 20.000 euros**, plus de 800 familles y ont participé.